

# RÉGULARISATION EXTRAORDINAIRE

## VOUS AVEZ DÉPOSÉ VOS DOCUMENTS ET MAINTENANT ?

### GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE

## Guide sur les prochaines étapes du processus de régularisation

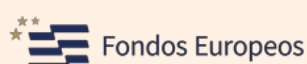
PROJET NÉMESIS – Programme d'information, d'orientation et de conseil juridique destiné aux professionnels qui accompagnent la population migrante.

Projet financé par la Direction générale de la gestion des migrations (gouvernement espagnol) et cofinancé par des fonds de l'Union européenne.

Le soutien apporté par la Direction générale de la gestion des migrations (gouvernement espagnol) et la Commission européenne à la réalisation de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Direction générale de la gestion des migrations (gouvernement espagnol) ainsi que la Commission européenne ne peuvent être tenues responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Ce document a été rédigé à partir des informations disponibles au 9 juillet 2026 et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Pour suivre les nouvelles mises à jour, veuillez consulter le site [www.acoge.org](http://www.acoge.org)

Auteur : Fédération Sur Acoge, juillet  
2026



## 1. Suivi de mon dossier

Consultez à tout moment l'état d'avancement de votre dossier.

Page  
3

## 2. Acceptation de la demande

Étapes à suivre après l'acceptation de votre demande.

Pages 4  
à 8

- 2.1. Qu'est-ce que cela signifie ?
- 2.2. Comment savoir si ma demande a été acceptée ?
- 2.3. Comment répondre à une mise en demeure ?
- 2.4. Comment payer les frais ?
- 2.5. Comment obtenir mon certificat numérique ?
- 2.6. Comment obtenir le numéro de Sécurité sociale (NUSS) et la carte de santé ?

## 3. Décision définitive

Votre autorisation a été accordée. Demandez votre TIE.

p. 9-10

## 4. Renouvellement

Délais, modification ou prolongation de votre permis.

p. 11

## 5. Foire aux questions

Questions courantes et que faire si vous ne recevez pas de réponse.

Page 12

Après avoir déposé votre dossier, vous avez probablement reçu un e-mail ou un SMS sur votre téléphone portable contenant votre

**NUMÉRO DE DOSSIER.**



Grâce à ce numéro, vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier en cliquant sur le lien suivant :

<https://infoext2.delegaciondelgobierno.gob.es/infoext2/index.html>

1

Sélectionnez l'option « **Accéder au formulaire** »

2

Cliquez ensuite sur le bouton « **Rechercher par numéro de dossier/demande** » et saisissez les informations demandées



### CE QU'IL FAUT SAVOIR

En règle générale, **POUR L'INSTANT**, la mention « **en cours de traitement** » s'affiche

Mais il se peut également qu'un **NUMÉRO NIE** vous ait déjà été attribué (si vous n'en aviez pas auparavant) ; si ce n'est pas le cas, il vous suffit d'attendre.

Vous pouvez télécharger un reçu, mais **celui-ci N'A AUCUNE VALEUR JURIDIQUE** ; il ne vous sert donc pas pour travailler ou effectuer des démarches administratives. Pour cela, vous devrez attendre **L'ADMISSION EN TRAITEMENT** (voir ci-dessous)



#### **Vous n'avez pas reçu le SMS avec votre numéro de dossier ?**

Recherchez le **NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA DEMANDE** sur le reçu qui vous a été remis au bureau de poste (en haut à droite, il commence par E)

Saisissez-le dans le même champ → tu auras accès aux mêmes informations

### 2.1. QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

Le service des étrangers commence à traiter votre dossier, **MAIS** il ne rendra sa décision définitive qu'environ 3 mois plus tard (ce délai peut être plus long)

En attendant, l'**admission de votre dossier vous autorise à résider et à travailler** sur l'ensemble du territoire espagnol à titre **PROVISOIRE** et, si vous ne l'avez pas déjà, vous attribue un numéro NIE.



Si vous n'avez pas encore d'emploi, c'est le moment de vous inscrire en tant que **DEMANDEUR D'EMPLOI** auprès du Service public de l'emploi de la Communauté autonome où vous résidez. Cela vous permettra d'accéder à des informations sur l'emploi, aux offres d'emploi et à des formations gratuites pour améliorer votre profil et votre recherche d'emploi. De plus, c'est ainsi que vous pourrez prouver que vous recherchez activement un emploi, ce qui est très important lorsque vous devrez renouveler votre titre de séjour (voir **RENOUVELLEMENT**)

### 2.2. COMMENT SAVOIR SI MA DEMANDE A ÉTÉ ACCEPTÉE ?

La manière de savoir si votre dossier a été accepté pour traitement dépend de la façon dont vous avez déposé votre demande.

1

**Si vous avez déposé votre dossier en ligne à l'aide de votre certificat numérique**, vous recevrez un e-mail vous informant qu'une notification vous attend. Vous devrez vous connecter au portail électronique pour la consulter.

2

**Si la demande a été déposée par un organisme partenaire ou un professionnel agréé**, la notification vous sera transmise par ce biais. Dans ce cas, ils devront vous contacter pour vous informer que la acceptation de votre dossier ou pour vous demander des pièces justificatives si l'administration a émis une mise en demeure.

3

**Si vous avez déposé votre demande à la poste ou dans un bureau de la Sécurité sociale**, la confirmation de la prise en charge de votre dossier devrait vous parvenir par courrier à l'adresse que vous avez indiquée pour recevoir les notifications. Faites preuve de patience, car il y a actuellement de nombreux retards.

⚠ C'est pourquoi il est très important que, tout au long de la procédure, vous restiez **joignable** et que vous surveilliez votre téléphone, votre messagerie électronique et tout autre moyen de contact que vous avez fourni.

N'oubliez pas que si, dans ta demande, tu as indiqué une adresse de notification différente de celle de ton lieu de résidence, la lettre sera envoyée à cette adresse. Vérifie bien la boîte aux lettres correspondante.

Bien que le ministère de l'Inclusion ait indiqué que l'acceptation de la demande serait communiquée par courrier dans un délai d'environ 15 jours à compter du dépôt de la demande, dans la pratique, cela prend beaucoup plus de temps. Actuellement, certaines personnes qui ont déposé leur dossier fin avril et n'ont toujours pas reçu de lettre.

Ⓢ **Conseil** : inscris-toi comme demandeur d'emploi dès que tu reçois la notification d'acceptation de la demande. Cela te servira pour le renouvellement



**AVERTISSEMENT** : si vous avez déposé votre demande par la poste, la décision devrait vous parvenir par courrier, mais elle peut également vous être envoyée par voie électronique. Dans ce cas, nous vous recommandons de télécharger le **NUSS** et d'essayer d'obtenir votre certificat numérique afin de pouvoir télécharger la notification.

## 2.3. COMMENT RÉPONDRE À UNE DEMANDE ?

Au cours de l'examen de votre dossier (lors de l'acceptation de votre demande ou dans le cadre de notifications ultérieures), vous pouvez recevoir une demande de compléments d'information. Cela signifie que l'administration a besoin que vous fournissiez un document supplémentaire, que vous clarifiez certaines informations ou que vous effectuiez une démarche en suspens. Par exemple, on peut vous demander de fournir un document lié à votre dossier, voire de présenter le justificatif de paiement de la redevance si cela vous est demandé dans la notification d'acceptation de votre dossier.



Il est très important que vous répondiez **le plus rapidement possible**. Les demandes de renseignements sont toujours assorties d'un délai, et si vous ne répondez pas dans les temps, votre dossier risque d'être bloqué, voire d'être classé sans suite.

C'est pourquoi, lorsque vous recevez une notification, lisez-la attentivement, vérifiez ce qui vous est demandé et préparez les documents dès que possible. Si vous avez des doutes, demandez de l'aide pour répondre correctement et dans les délais.

### MOYENS DE RÉPONDRE À LA DEMANDE

1

**Via Mercurio** : si vous disposez d'un certificat numérique (voir ci-dessous « COMMENT OBTENIR MON CERTIFICAT NUMÉRIQUE ? »), vous pouvez joindre à votre dossier le document qui vous est demandé

2

**Par l'intermédiaire de l'organisme partenaire ou du professionnel** qui a déposé votre dossier : fournissez-lui les documents requis afin qu'il puisse les intégrer au dossier.

3

**Par courrier postal** : si vous avez reçu le dossier par courrier postal, vous devez suivre les instructions figurant sur la notification elle-même.

Dans les bureaux de poste, une **période de régularisation** est actuellement ouverte et le restera jusqu'au 30 septembre ; elle vous permet d'ajouter des documents à votre dossier, par exemple le paiement des frais (voir ci-dessous) ou tout document manquant dans votre dossier (par exemple, le casier judiciaire). Vous pouvez le faire de votre propre initiative (c'est-à-dire parce que vous savez qu'il manquait quelque chose et que vous l'avez désormais) ou parce que vous avez reçu une CONVOCATION.



Vous trouverez via le lien suivant les informations concernant les **BUREAUX OUVERTS EN JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE** :

<https://www.correos.es/es/es/particulares/para-el-ciudadano/regularizacion-extraordinaria-personas-migrantes>

### VOTRE DEMANDE D'ADMISSION EST EN COURS DE TRAITEMENT ! ÉTAPES SUIVANTES :

1



Règle les frais correspondants

2



Procurez-vous votre certificat numérique

3



Obtenez votre NUSS et votre carte de santé

## 2.4. COMMENT PAYER LES FRAIS ?

Si, au moment où vous avez déposé votre demande, vous disposiez déjà d'un NIE et que vous avez pu régler les frais, vous n'avez pas à les payer à nouveau.

Dans certains cas d'acceptation de la demande, les formulaires de paiement des frais sont joints et il est demandé de les ajouter au dossier. Mais si vous les avez déjà présentés et que vous avez déjà payé, il n'est pas nécessaire de le refaire ni de payer à nouveau.

Si vous n'avez pas pu payer les frais parce que vous n'aviez pas encore de NIE, vous trouverez dans la lettre d'acceptation de la demande le formulaire permettant d'effectuer le paiement : **Modèle 790, code 052**.

### POUR PROCÉDER CORRECTEMENT, SUIVEZ LES ÉTAPES SUIVANTES :

- 1 Imprimez le formulaire.
- 2 S'il n'est pas déjà prérempli, complétez-le avec vos informations.
- 3 Cochez l'option correspondante :
  - Option 2.3.1, pour les cas généraux.
  - Option 2.1.5, si la demande concerne une personne âgée de moins de 18 ans.
- 4 Signez le formulaire.
- 5 Réglez les frais auprès d'un établissement bancaire partenaire.

Le montant s'élève à **38,28 €** ou à **10,94 €** pour les mineurs de moins de 18 ans.

Vous pouvez effectuer ce paiement dans des banques telles que CaixaBank, Banco Santander, BBVA, Banco Sabadell, Bankinter, Unicaja, ABANCA ou ING.

-  **Le formulaire comporte trois feuilles :**
- L'une reste à la banque
  - Une est pour vous, à titre de justificatif
  - Une est à joindre à votre dossier (« Exemple destiné à l'administration »)

Cette dernière doit être jointe à votre dossier avec le justificatif de paiement (reçu). Pour la remettre, vous devrez vous rendre à nouveau dans un bureau de poste. Cette fois-ci, vous pouvez le faire sans rendez-vous. Vous pouvez également l'inclure dans votre dossier si vous l'avez déposé avec un certificat numérique, ou la faire parvenir à l'organisme partenaire ou au professionnel qui a déposé la demande.

-  N'oubliez pas que tu disposes d'un délai de **10 jours ouvrables** pour régler la redevance. Une fois la redevance payée, tu auras **15 jours** pour envoyer le justificatif de paiement et présenter tout autre document qui t'aura été demandé. Les jours ouvrables n'incluent ni les samedis, ni les dimanches, ni les jours fériés.

Si vous n'avez **PAS** reçu la lettre d'ADMISSION À LA PROCÉDURE, mais que vous disposez d'un NIE, vous pouvez remplir et télécharger via ce lien le formulaire 790 / 052 afin de régler les frais comme indiqué, puis le joindre à votre dossier (par courrier postal ou via Mercurio) :

-  <https://sede.administracionespublicas.gob.es/pagina/index/directorio/tasa052>

### Voici comment procéder :

1. Sélectionnez l'option « **Accéder pour remplir et imprimer le formulaire de paiement de la redevance 052** »
2. Sélectionnez ensuite la province dans laquelle vous résidez
3. Remplissez le formulaire, puis saisissez le code de sécurité en bas de la page et cliquez sur « Obtenir le document »

## 2.5. COMMENT OBTENIR MON CERTIFICAT NUMÉRIQUE ?



Le certificat numérique est un outil très utile qui vous permettra d'effectuer vos démarches plus rapidement et plus facilement, par exemple en joignant des documents à votre dossier directement via Mercurio ou en obtenant votre numéro de Sécurité sociale.

Pour l'obtenir, vous devez effectuer **deux démarches** :

1

Suivre les étapes indiquées sur le site de la Fábrica Nacional de Moneda y Timbre pour obtenir un **code de demande** :

<https://www.sede.fnmt.gob.es/certificados/persona-fisica>

2

Muni de ce code de demande, de votre passeport et d'un document officiel attestant de votre numéro NIE (c'est-à-dire l'avis d'ADMISSION À LA PROCÉDURE ou l'avis de la SÉCURITÉ SOCIALE), vous devez vous rendre dans un bureau d'accueil des citoyens (mairies), à l'Agence fiscale ou à l' Sécurité sociale. Dans certains cas, un rendez-vous préalable peut être exigé.

Ce lien vous permet de trouver le bureau le plus proche de chez vous :

<https://mapaoficinascert.ap p spot.com/>

## 2.6. COMMENT OBTENIR MON NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE ET MA CARTE DE SANTÉ ?

Au cours de cette phase d'admission à la procédure, on vous informera qu'un **NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE (NUSS)** et une **ATTESTATION DE COUVERTURE MÉDICALE** vous ont été attribués. Ainsi, toute personne souhaitant vous embaucher peut désormais vous inscrire à la Sécurité sociale afin de formaliser le contrat de travail.

De plus, une fois cette démarche effectuée, tu pourras te rendre au centre de santé dont tu dépends pour demander ta **carte de santé de résident**.

En principe, cette notification devrait arriver quelques jours après la « MISE EN TRAITE », mais dans la réalité, elle est également retardée, voire peut arriver plus tôt.

Si la notification vous parvient par **courrier**, cela signifie que vous disposez déjà du NUSS ; vous n'avez rien à faire.



Mais si elle vous parvient par **SMS**, vous devez l'obtenir vous-même

- Si vous disposez d'un certificat numérique, ce sera beaucoup plus simple
- Si tu n'en as pas, nous t'expliquons comment faire dans la section suivante.

## COMMENT CONNAÎTRE MON NUMÉRO NUSS SANS CERTIFICAT NUMÉRIQUE ?

Les personnes reçoivent un SMS sur leur téléphone portable contenant ces informations :

« Régularisation. Inscription à l'assurance maladie, à consulter sur [inss.seg-social.es/cert.as](https://inss.seg-social.es/cert.as).  
Numéro NUSS attribué, à consulter sur Importass <https://run.gob.es/hunBienvenida>.  
Accès à la décision sur : [infosms.seg-social.es/notif](https://infosms.seg-social.es/notif) »

### OPTION 1 : Simulateur de couverture santé (site web)

Accéder au premier lien :

<https://prestaciones.seg-social.es/servicio/acreditacion-derecho-asistencia-sanitaria.html>

1 Lancer la simulation

2 Cochez « pour vous-même » ou « pour une autre personne » : les deux options sont valables et faciles à utiliser

3 Il n'est pas nécessaire de disposer d'un certificat numérique, ni d'un Cl@ve, ni de s'identifier par SMS (cette option génère parfois une erreur car elle ne reconnaît pas le numéro de téléphone portable comme valide) ; vous pouvez donc cocher la case « Non »

4 Cochez la case « Droit aux soins de santé »

5 Remplir le questionnaire en indiquant les coordonnées de la personne concernée et l'adresse e-mail à laquelle vous souhaitez recevoir la réponse. Il n'est pas obligatoire de saisir un numéro NUSS pour effectuer cette démarche.

6 Cochez l'onglet suivant et cliquez sur « consulter »

Au bout de quelques minutes, vous devriez recevoir la décision à l'adresse e-mail indiquée.



Il arrive parfois que la page affiche une erreur. Dans ce cas, fermez le navigateur ou essayez avec un autre navigateur et recommencez, ou bien essayez depuis l'option « fenêtre de navigation privée ».

### OPTION 2 : Application de la Trésorerie de la Sécurité sociale

Téléchargez l'application de la Trésorerie de la Sécurité sociale sur votre téléphone portable.

Le premier écran vous souhaite la bienvenue et vous demande de vous identifier, mais il vous offre également la possibilité d'accéder sans vous identifier. Les communications se feront par SMS. Si vous choisissez « Naviguer sans vous identifier », vous passez à un autre écran et suivez les étapes indiquées.

Si vous ne disposez ni d'un certificat numérique ni d'un Cl@ve, vous pouvez cliquer sur « Par SMS » ; les informations de la personne concernée vous seront alors demandées.

### OPTION 3 : Rendez-vous en personne

Prendre rendez-vous dans un bureau de la Sécurité sociale ou du Trésor public pour qu'on vous attribue le NUSS.

☐ <https://sede.seg-social.gob.es/wps/portal/sede/sede/Ciudadanos/cita+previa+para+pensiones+y+otras+prestaciones/13cita+previa+para+pensiones+y+otras+prestaciones>

### 3. DÉCISION DÉFINITIVE

Dans un délai d'environ **3 MOIS** (bien que des retards soient probables), vous recevrez une autre lettre contenant la **DÉCISION DÉFINITIVE** concernant votre demande, qui pourra être :

#### ☐ Si elle est **FAVORABLE**

- Votre permis de séjour vous a été **accordé**
- Vous devez demander la carte d'identité d'étranger (TIE)
- Au bout d'un an, tu peux la **renouveler pour 4 ans** (si tu travailles) ou demander une **prolongation d'un an**

#### ☐ En cas de **REFUS**

- Votre permis provisoire **n'est plus valable**
- Demande conseil pour déterminer si tu peux **faire appel** ou explorer d'autres voies de régularisation

Si vous avez **DÉJÀ** obtenu une décision favorable, procédez comme suit :

- 1 Prenez rendez-vous pour le relevé d'empreintes digitales** : auprès de la Police nationale, dans le cadre de la procédure « Prise d'empreintes », ou vous recevrez peut-être directement une convocation de la part du service des étrangers.
- 2 Réglez les frais liés à la carte** : rendez-vous à la banque et réglez le formulaire 790 - Code 012. Conservez le justificatif papier.
- 3 Préparez les documents obligatoires pour le rendez-vous** :

- ☐ Copie imprimée de votre décision favorable
- ☐ Justificatif de paiement physique de la redevance 790-012
- ☒ Une photo d'identité récente sur fond blanc
- ☐ Passeport, carte d'enregistrement ou titre de voyage original, en cours de validité
- ☐ L'inscription au registre municipal n'est pas nécessaire si vous indiquez la même adresse que celle figurant sur la demande

#### COMMENT OBTENIR MA CARTE D'IDENTITÉ D'ÉTRANGER ?

#### PRISE D'EMPREINTES (DÉLIVRANCE DE LA CARTE > TIE)

Dans certaines provinces, le texte de la DÉCISION DÉFINITIVE précise que la Police nationale (CNP) vous attribuera **AUTOMATIQUEMENT** un rendez-vous (par e-mail ou SMS) pour effectuer cette démarche. Il s'agit d'un projet pilote qui devrait être étendu à l'ensemble du pays.

**TOUTEFOIS**, ce même texte précise également que si, au bout d'environ 20 jours, vous n'avez pas reçu le message contenant le rendez-vous, vous devrez **EN FAIRE LA DEMANDE**.



**!!! À ce jour (09/07/2026)**, nous ne savons pas si les rendez-vous sont effectivement attribués automatiquement ou non dans les départements où le projet est en place. Nous le saurons au fur et à mesure que les décisions favorables commenceront à arriver. Ce qui est certain, c'est que, **SI CE N'EST PAS LE CAS**, nous serons confrontés au problème habituel de la difficulté à obtenir ces rendez-vous par les voies normales.

Nous vous expliquons ici comment prendre rendez-vous habituellement, même si, dans la plupart des cas, vous tombez sur un message final indiquant « Aucun rendez-vous n'est disponible pour le moment ».

☐ Comment **PRENDRE RENDEZ-VOUS** : [https://icp.administracionelectronica.gob.es/icp\\_plus/index.html](https://icp.administracionelectronica.gob.es/icp_plus/index.html)

1. Sélectionnez votre province
2. Sélectionnez l'un des bureaux du CNP de votre province, puis dans « Démarche » > « **POLICE - PRISE D'EMPREINTES (DÉLIVRANCE DE CARTE) : PREMIÈRE DEMANDE, RENOUVELLEMENT, DUPLICATA ET LOI 14/2013** »
3. Sur la page suivante, en bas, sélectionnez l'option « Dépôt sans @Clave »
4. Continuez à remplir le formulaire avec vos informations jusqu'à l'obtention du rendez-vous

## FORMULAIRE EX17 ET FRAIS 012

DE PLUS, pour demander votre TIE, vous devrez : remplir intégralement le **formulaire EX17** et régler les frais 012 de la Police nationale. Nous vous expliquons ici comment procéder :

### FORMULAIRE EX17

☐ [https://www.inclusion.gob.es/documents/410169/2156469/17-Formulario\\_TIE.pdf](https://www.inclusion.gob.es/documents/410169/2156469/17-Formulario_TIE.pdf)

Remplissez la **rubrique 1)** avec vos coordonnées

Laissez la **rubrique 2)** vide (sauf si vous avez désigné un mandataire ou si la demande de TIE concerne un mineur, auquel cas il faudra indiquer les coordonnées du tuteur légal ou du parent du mineur)

Laissez la **rubrique 3)** vide (sauf si vous disposez d'une adresse de notification DIFFÉRENTE de celle de votre inscription au registre de la population)

Sélectionnez « **CARTE INITIALE** » dans la rubrique 4), SIGNEZ à la fin de la feuille

### FRAIS 012

☐ [https://sede.policia.gob.es/Tasa790\\_012/ImpresoRellenar](https://sede.policia.gob.es/Tasa790_012/ImpresoRellenar)

Cliquez sur ce lien et remplissez la première partie avec vos coordonnées.

**1** Sélectionnez la deuxième des options suivantes (le montant de **16,08 €** sera appliqué automatiquement)

**2** Choisissez « **En espèces** » comme mode de paiement.  
SAISISSEZ le code de sécurité, TÉLÉCHARGEZ le formulaire rempli  
RÉGLER-LE dans une agence de CaixaBank, Banco Santander, BBVA, Banco Sabadell, Bankinter, Unicaja, ABANCA ou ING.

**3** Apportez le **justificatif de paiement** le jour de votre rendez-vous

#### ☐ **CAS PARTICULIER : DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE (CARTE ROUGE)**

Si vous êtes en cours de procédure d'asile, vous devez coordonner ces deux démarches avec le plus grand soin. **Ne renoncez jamais à votre protection internationale de votre propre initiative ni avant l'heure.**

Si ta régularisation extraordinaire a DÉJÀ été approuvée :

**1.** Attendez le rendez-vous pour la TIE : maintenez votre procédure d'asile intacte pendant toute la durée de l'attente.

**2.** Justifiez votre renonciation formelle : avant la délivrance physique de la nouvelle TIE, vous devrez prouver que vous avez renoncé à votre demande d'asile.

**Comment formaliser cette renonciation ?**

- Si votre demande d'asile en était encore au stade initial : utilisez le formulaire de « Renonciation à la demande ».
- Si votre demande d'asile a été rejetée et que vous aviez formé un recours : utilisez le formulaire de « Renonciation au recours ».

## 4. RENOUELEMENT



Votre titre de séjour **EST VALABLE UN AN** et cette durée court à compter de **LA DATE À LAQUELLE VOUS AVEZ DÉPOSÉ VOTRE DEMANDE** et NON à compter de la DÉCISION DÉFINITIVE.

Vous pouvez effectuer le **RENOUELEMENT** à partir de **DEUX MOIS AVANT** son expiration et jusqu'à **TROIS MOIS APRÈS** son expiration, c'est-à-dire pendant une période de 5 mois.



**MAIS** il est **FORTEMENT RECOMMANDÉ** de s'y prendre à l'avance pour éviter les retards (par exemple, des difficultés à obtenir des documents ou des rendez-vous) et d'éventuelles sanctions



**PAR EXEMPLE**, si vous avez déposé votre dossier le 30 mai 2026 et que la DÉCISION DÉFINITIVE a été rendue le 30 octobre 2026, votre permis **EXPIRERA LE 30 MAI 2027**. Vous pouvez le **RENOUELER** à partir du 30 MARS 2027 et jusqu'au 30 AOÛT 2027 ; mais n'attendez pas la dernière minute pour vous y prendre.



**SI VOUS TRAVAILLEZ** au moment du **RENOUELEMENT** ou **SI VOUS AVEZ UNE OFFRE D'EMPLOI CONCRÈTE**, vous devez

demandeur une **MODIFICATION** de votre permis d'un an pour le transformer en permis de longue durée (4 ans)

Pour cette modification, tu dois justifier d'au moins 3 mois de travail et remplir l'une des trois conditions suivantes :

- Que vous êtes inscrit comme salarié
- Que vous disposez d'une offre d'emploi
- Si vous n'êtes pas inscrit à l'emploi et que vous ne disposez pas d'une offre d'emploi, mais que vous avez travaillé pendant 3 mois, vous devrez prouver que la relation de travail a pris fin pour des raisons indépendantes de votre volonté et que vous avez activement recherché un emploi en vous inscrivant auprès du service public de l'emploi compétent en tant que demandeur d'emploi.



**SI VOUS N'AVEZ PAS PU TRAVAILLER** pendant l'année de validité de l'autorisation, vous devez demander une **PROLONGATION** qui

prolongera le permis d'UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE. Pour cela, vous devrez :

- Démontrer que vous avez été en **RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI**
- Présenter un **RAPPORT D'INTÉGRATION** délivré par les services sociaux de votre mairie ou de votre arrondissement.



C'est pourquoi il est **TRÈS IMPORTANT** que, dès réception de l'AVIS D'ADMISSION À LA PROCÉDURE, si vous n'avez PAS d'emploi, vous vous inscriviez en tant que **DEMANDEUR D'EMPLOI** auprès du SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI de la COMMUNAUTÉ AUTONOME où vous résidez

De plus, il est **FORTEMENT RECOMMANDÉ** de suivre des formations d'orientation à la recherche d'emploi, ainsi que toute autre activité ou programme socio-formatif visant à améliorer ton profil professionnel et à trouver un emploi, afin qu'ils soient ensuite **MENTIONNÉS** dans ton **RAPPORT D'INTÉGRATION**. Les cours d'espagnol sont également appréciés, si tu ne parles pas la langue, ainsi que les cours permettant d'apprendre les aspects culturels ou juridiques de l'Espagne. Tu dois te renseigner auprès des services publics.



**SI VOUS AVEZ ATTEINT L'ÂGE DE LA RETRAITE OU SI VOUS NE POUVEZ PAS TRAVAILLER EN RAISON D'UN HANDICAP OU D'UNE MALADIE**

, vous pourrez prolonger votre permis à condition de justifier que vous remplissez les conditions requises ; dans ce cas, la prolongation aura une durée de 4 ans.



## 5. QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

### ? Et si j'ai reçu la décision provisoire mais que je n'ai pas encore de numéro NUSS ?

Consultez le site de la Sécurité sociale : <https://portal.seg-social.gob.es/wps/portal/importass/importass/bienvenida>

### ? Et si je n'ai pas reçu la décision provisoire, mais que j'ai un numéro NIE et que ma demande est en cours de traitement ?

Vous devez attendre la décision. Vous ne pouvez rien faire d'autre pour le moment.

### ? Et si je n'ai PAS reçu la décision, mais que le dossier est toujours « en cours de traitement » ?

- Vérifiez s'il est déjà disponible en consultant régulièrement le portail électronique officiel des services de l'immigration.
- Réglez les frais avec votre NIE en indiquant le numéro de dossier ; cela permettra d'accélérer la procédure.



### ☐ SI 3 MOIS SE SONT ÉCOULÉS ET QUE JE N'AI PAS REÇU DE RÉPONSE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Au bout de trois mois sans nouvelles, vous devez vérifier manuellement l'état d'avancement de votre demande afin d'éviter que les délais de protection juridique ou de recours administratifs n'expirent.

- 1** Vérifiez l'état d'avancement de **votre dossier** via la plateforme de consultation en ligne du service des étrangers. Vous devriez avoir reçu un e-mail ou un SMS contenant votre NUMÉRO DE DOSSIER.

☐ <https://infoext2.delegaciondelgobierno.gob.es/infoext2/index.html>

- 2** Vérifiez si vous avez des notifications en attente d'ouverture dans votre boîte mail personnelle de la DEHÚ (si vous disposez d'un certificat numérique).

☐ <https://dehu.redsara.es/es/public>

- 3** Contactez l'organisme qui vous a aidé dans vos démarches afin qu'il puisse vérifier l'état d'avancement de votre dossier et vous indiquer les étapes suivantes.

#### ☐ CONSEIL

Gardez toujours à portée de main votre numéro de dossier, votre NIE et vos justificatifs de paiement.

Consultez régulièrement vos e-mails, votre boîte aux lettres postale et la plateforme du Service des étrangers afin de ne manquer aucun délai.

